

Dans le traité de paix qui suivit, il accepta trop facilement, sur les conseils du duc de Bourbon, des clauses onéreuses exprimées en termes ambigus. Plus tard, quand, en suite de ce traité, le comte de Savoie fit prêter aux seigneurs de Dombes un serment qui semblait méconnaître les droits souverains d'Édouard, celui-ci ne fit aucune réclamation et fut loin de montrer la même énergie que son prédécesseur Antoine, dans un cas semblable. Ce dernier, comme je l'ai raconté plus haut, voyant que le comte de Savoie avait fait faire en son absence, à plusieurs de ses vassaux, une déclaration par laquelle ils le reconnaissaient pour leur souverain, n'eut rien de plus pressé à son retour que d'exiger de ceux-ci un nouveau serment de fidélité annulant les déclarations faites à son préjudice. Édouard II, au lieu d'imiter cet exemple, n'osa pas protester et subit la loi du plus fort.

Ce prince montra la même inconséquence, dans ses différents rapports avec le roi. Deux fois il se mit presque en état de rébellion contre celui-ci, faisant fermer les portes de Belleville et de Villefranche devant ses envoyés; et quand, sur la fin de sa vie, il se fut livré à cet acte d'emportement contre un huissier du parlement de Paris qui fut suivi de son arrêt de mort, sacrifiant l'intérêt de sa famille pour sauver sa vie, il donna au duc de Bourbon, du sang royal, ce Beaujolais formé par ses ancêtres, au détriment de ceux qui portaient son nom. Triste fin pour une race illustre qui méritait un meilleur sort.

*(A suivre).*

E. L.